

Salon du collectionneur

Du 20 Mai 2018 à Fayence Salle des Fêtes

Fiche inscription

Nom Prénom.....

N°.....Rue.....

CP.....Ville.....

TélEmail :.....

NATURE DES OBJETS PRESENTES à la VENTE :

Métrage x 6€ =

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de : ARPAF

INSCRIPTION à RETOURNER AU PLUS TOT - nombre de places limitées

Soit par courrier à la secrétaire

Anne Simonet 637 route de Fréjus 83440 FAYENCE

Soit par email à contact@arpaf.org

J'ai pris connaissance du règlement imprimé au dos de cette fiche

Je m'engage à ne pas remballer ma marchandise avant la fin du salon

A _____ le _____

Signature

1) - Cette manifestation est organisée par l' ARPAF (Association pour la Régulation et la Protection des Animaux Familiers)

Association régie par la loi de 1901 et reconnue d'intérêt général dont le siège est à la Mairie de FAYENCE.

2) - Le salon se tiendra à la salle des fêtes de Fayence

Accès le dimanche 20 Mai 2018 de 9h à 18 heures. L'entrée est à 2€ pour les visiteurs adultes et gratuits pour les enfants de moins de 12ans.

3) - L'installation des exposants se fera, le dimanche 20 Mai de 7 h à 9 h.

(L'installation des stands étant close à 9 h.)

Par respect pour les visiteurs, nous vous remercions de ne pas quitter votre place avant 18 h

4) - Les emplacements sont attribués par les organisateurs à raison de 6.00 euros le mètre linéaire à l'intérieur de la salle. Selon la météo, des stands pourront être installés à l'extérieur.

5) - Les organisateurs mettent à la disposition des exposants les tables et chaises.

6) - Chaque exposant est responsable de ses collections et objets présentés et fera son affaire personnelle des assurances à souscrire. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, de vol, ou détérioration d'objets présentés par les exposants.

7) - Les organisateurs prennent à leur charge les frais concernant la promotion de ce salon (prospectus, affiches, tracts, annonces dans la presse régionale et spécialisée, et les radios locales). Ce salon se tiendra en même temps que le rassemblement des véhicules anciens à Fayence.

8) - Un service restauration (petit déjeuner, sandwich) et un bar seront à la disposition du public et des exposants dès 7 heures le dimanche matin.

9) - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation, ou qui ne respecterait pas la réglementation en vigueur.

10) - Les tables devront être libérées au plus tard pour 19 heures le dimanche soir afin de remettre tout le matériel en place.

11) - Clôture des inscriptions dès que le nombre d'exposants possible sera atteint

Ne seront pris en compte que les bulletins retournés dans les délais accompagnés

- du chèque en règlement du métrage

Ces bulletins devront impérativement être intégralement complétés, datés et signés

L'Amicale a mis en place sur le site Internet le bulletin et le règlement

www.arpaf.org